

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continus,
d'office, sans avis contraires

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

14 Janvier — Une lettre ouverte de M. Émile Zola adressée à M. le Président de la République et publiée par le journal *l'Aurore*, au sujet de l'affaire Dreyfus, provoque dans le quartier des écoles et sur la rive droite, une importante manifestation d'étudiants qui parcourent les rues aux cris de « conspnez Zola ! »

15 Janvier — Inauguration à Marseille du monument élevé à la mémoire du lieutenant-colonel Bonnier et des vainqueurs de Tombouctou.

— Le général Zurlinden, est nommé gouverneur militaire de Paris, en remplacement du général Saussier, parvenu à la limite d'âge du service actif.

16 Janvier. — Elections législatives dans le Morbihan. M. le Marquis de l'Estourbeillon, monarchiste est élu, en remplacement de M. Bodan, conservateur, décédé.

— Une imposante manifestation patriotique est organisée spontanément par la population parisienne et quatre cents sociétés diverses de Paris et de la banlieue, en l'honneur du général Saussier, appelé par la limite d'âge à abandonner le commandement général de l'armée.

17 Janvier. — L'affaire Dreyfus donne lieu à Paris, à de nouvelles manifestations qui trouvent leur écho à la Cham-

bre des députés où M. de Beauregard et M. Cavaignac demandent à interpellier le gouvernement au sujet d'une note publiée par l'agence Havas, relatant les déclarations faites au capitaine Lebrun-Renault par Dreyfus, le jour de l'exécution du jugement du Conseil de guerre.

18 janvier. — Sur la plainte du général Billot, Ministre de la Guerre, déposée entre les mains du Ministre de la Justice, contre le gérant du journal *l'Aurore* et contre M. Émile Zola, il est décidé que cette plainte sera transmise au Procureur général par les soins du Garde des Sceaux.

19 janvier. — Deux agents de police de la rue Berzélius, quartier des Epinettes, sont littéralement criblés de coups de couteau par un anarchiste forcené du nom de Claude-François Etiévant. Ce n'est qu'à grand' peine et au prix de mille dangers qu'on parvient à se rendre maître du meurtrier.

20 janvier. — Le procès intenté par le général Billot, Ministre de la Guerre à M. Émile Zola et au gérant du journal *l'Aurore*, s'ouvrira le 7 février prochain, devant la cour d'assises de la Seine.

— De nouvelles manifestations se produisent au sujet de l'affaire Dreyfus, à Paris, de même qu'à Nantes, Rennes, Poitiers, Nancy, Lille, Toulouse, Bordeaux et Alger. De nombreuses arrestations sont opérées.

CHRONIQUE LOCALE

LE MESNIL-AMELOT

M. Turrel a reçu mercredi dernier au Ministère des Travaux publics la Commission d'initiative du chemin de fer du Bourget à Verberie. Cette commission est composée, comme l'on sait, de MM. Parent, Turquet et Thequot pour l'Oise; Dasset et Bonnemain pour Seine-et-Oise; Labour fils et Buffault pour Seine-et-Marne accompagnés de MM. Gajillard, Brincard, Hubard et Derveloy, députés; Dupuis et Berdin conseillers généraux, Colin, conseiller d'arrondissement.

M. Dupuis qui avait été chargé de prendre la parole au nom de la délégation a expliqué au Ministre le but de l'audience, qui était de lui demander la mise à l'étude, par le Gouvernement, du chemin de fer du Bourget à Verberie. M. Dupuis s'est attaché à faire ressortir tout l'intérêt que pouvait avoir pour nos populations ce nouveau chemin de fer qui est en même temps indispensable à la Compagnie du Nord, attendu que les deux lignes de Creil et de Soissons ne suffisent plus pour assurer le service et que des accidents sont toujours à craindre.

Le Ministre qui était déjà au courant de la question a répondu à M. Dupuis qu'il allait faire mettre à l'étude la semaine prochaine le projet par les Ingénieurs du contrôle de l'Etat.

Ce travail pourra être terminé dans deux mois environ.

Le Ministre a ensuite engagé les Membres de la Commission, à prévenir les populations qu'elles n'aient pas à attacher une importance capitale au tracé fixé, sur le terrain, par les Ingé-

nieurs attendu que ce tracé était capable de recevoir par la suite d'importantes modifications.

THIEUX

On nous écrit:

La commune de Thieux vient d'acheter une pompe à incendie.

Les habitants répondant avec empressement aux appels de la municipalité, sont venus immédiatement se faire inscrire pour faire partie de la subdivision de sapeurs-pompiers.

La municipalité n'attend plus que l'approbation des listes d'inscription.

— Mouvement de la population en 1897.

Naissances 9

Mariages 3

Décès 12

— Liste des conscrits:

1° Colin Emile, manouvrier.

2° Labasque Alexandre-Jules, manouvrier.

3° Landru Jules-Victor-Edouard, charrelier.

4° Lonque Jules-Henri, jardinier.

5° Ronsin Gaston-Louis, cuisinier.

OISSERY-SAINT-PATHUS

Société de secours-mutuels

Compte rendu des opérations pendant l'année 1897.

Membres honoraires..... 34

Membres participants..... 132

Recettes de la Société.... 2.183 70

Dépenses de la Société... 1.602 25

Boni..... 581 45

Actif de la Société: 5.978 fr. 18.

VINANTES

Dans la soirée de samedi dernier, 15 courant, la commune de Vinantes était en fête. Le sympathique instituteur, M. Delhomme avait organisé ce jour là une soirée récréative à l'école. Les artistes n'étaient pas élèves du

Conservatoire, mais de simples écoliers de la classe du jour et du cours d'adultes. Ils se sont très bien acquittés de leur tâche apportant une preuve de plus à la vérité de ces paroles: « A bonne volonté rien d'impossible. »

Aussi tout le conseil municipal, qui ne manque jamais une occasion d'encourager la jeunesse dans la voie du bien, toute la population de la commune et même quelques habitants de Montgé qui n'avaient pas craint le froid pour aller passer quelques heures agréablement, ont-ils témoigné aux jeunes artistes improvisés toute leur satisfaction par les applaudissements répétés et surtout mérités qu'ils leur ont prodigués. On conservera longtemps un bon souvenir de cette charmante soirée.

Merci donc à M. Delhomme, notre zélé et modeste instituteur pour le plaisir qu'il nous a procuré et souhaitons surtout de le conserver longtemps parmi nous. *Un assistant.*

— D'autre part on nous écrit que M. Y..., qui était mentionné au programme pour l'interprétation de la pièce de Manuel intitulée *la Robe*, s'est acquitté de son rôle aux applaudissements de la salle entière qui a été littéralement empoignée par le charme et la sûreté de voix du sympathique instituteur de Montgé, — excusez mon indiscretion, — que tout le monde a chaudement félicité.

VARIÉTÉS

Chez les bohémiens

La femme d'un des principaux chefs tziganes est morte récemment dans le camp de la tribu près d'une petite ville d'Allemagne. Aussitôt qu'elle eut expiré, tous les membres de la tribu prirent le deuil, c'est-à-dire qu'ils

tressèrent dans leur chevelure des rubans rouges ou jaunes; ils en entremêlèrent d'autres aux crinières de tous les chevaux. Et chacun apporta un cadeau, qu'il plaça sur le lit de la morte, sur sa poitrine. Un jeu de cartes fut étalé en cercle, l'as de cœur au centre.

Plus tard, on dressa une tente dans laquelle on plaça le cercueil, peint en rouge sombre. Devant la tente, on alluma un feu et tout autour du foyer s'assirent les parents et les amis de la défunte, qui célébrèrent tour à tour ses vertus et ses actions. Celle-ci était couchée dans le cercueil ouvert, chargée de fleurs et de couronnes rouges, vêtue d'un linceul de soie et ornée de ses bijoux.

De tous les côtés du pays environnant arrivèrent d'autres bohémiens, qui entraient dans le cercle de famille et disaient l'un après l'autre les louanges de celle à qui ils venaient rendre les derniers devoirs.

On porta le corps en terre: il était suivi d'une foule nombreuse, et précédé de six tziganes à cheval. Pendant l'ensevelissement, des musiciens de la tribu jouaient des airs joyeux. On revint au camp, on but « le vin des funérailles », et jusqu'au soir on s'entretenait gravement des vertus de la morte.

Ne croirait-on pas lire l'enterrement de quelque chef Peau-Rouge, raconté par Gustave Aymard ou Fenimore Cooper?

Les plaisirs de la vie

La vie estimée à sa juste valeur.

Un amateur de statistique a calculé le nombre de jours absolument sereins qu'il peut être vécu pendant le cours d'une existence de soixante années.

Le tiers est consacré au sommeil, reste: quarante ans.

Les dix premières années de la vie ne peuvent être, quoi qu'on en dise, considérées comme parfaitement heu-

reusés, puisque l'enfant n'a pas conscience de son bonheur. Reste: trente ans.

Les infirmités viennent généralement vers cinquante ans. A partir de ce moment donc, la vie est déjà attristée. Retranchant encore dix ans pour la maladie ou les indispositions, il ne restera que vingt années.

Sur ces vingt années, notre statisticien prend encore quinze ans pour le travail quotidien.

Il reste donc à peu près cinq années pendant lesquelles l'homme pourrait vivre agréablement, mais encore faut-il tenir compte des souffrances morales auxquelles il ne peut guère se soustraire.

En résumé, on arrive à conclure que l'homme compte généralement sept cent vingt heures, ou trente jours de félicité parfaite pendant une vie de soixante années,

Un roi maure allait plus loin: il disait n'avoir eu, pendant une vie de quatre-vingts ans, que quatorze jours de vrai bonheur.

Et tout bien considéré, c'était encore un veinard.

Paperasserie Administrative

L'histoire est authentique.

Sur une route nationale, un arbre avait été déraciné par un ouragan. Il n'y avait plus qu'à le vendre, et voici la filière que suivit cette affaire:

1° Le cantonnier avisa le conducteur des ponts et chaussées;

2° Le conducteur établit l'état-civil de l'arbre, c'est-à-dire son essence, et la place qu'il occupait de son vivant;

3° Rapport du conducteur à l'ingénieur;

4° L'ingénieur transmet le rapport au commis d'ordre;

5° Le commis vérifie l'état civil et remet son rapport à l'ingénieur;

6° L'ingénieur transmet à l'ingénieur en chef et au préfet;

7° Le rapport se promène dans les bureaux;

8° L'arrêté est transmis à l'ingénieur en chef et à l'inspecteur des domaines;

9° On rédige un inventaire en double;

10° Remise de l'inventaire aux domaines, constatée par une prise en charge sur l'inventaire;

11° Demande de vente par le receveur;

12° Autorisation de vendre;

13° Demande du receveur au préfet pour vendre;

14° Le préfet prend un arrêté;

15° L'arrêté est transmis au directeur;

16° Le directeur transmet l'arrêté au receveur;

17° Le receveur fait une affiche à la main;

18° Le projet d'affiche est soumis au directeur;

19° Le directeur renvoie le projet accepté;

20° On affiche;

21° Rédaction d'une quittance pour l'acheteur;

22° Lettre du receveur au maire pour le prier d'assister à la vente;

23° Réponse du maire.

Il y avait encore une dizaine de formalités à remplir, mais on apprit soudain que pendant qu'on paperassait, l'arbre avait été volé par un joyeux malfaiteur, qu'on ne retrouva pas, bien entendu.

Prédictions pour 1898

Il se fait en ce moment un certain bruit aux États-Unis, autour d'un almanach qui vient de paraître et qui pronostique toutes sortes de choses extraordinaires pour l'année 1898.

A prendre ces prophéties au pied de la lettre, la détresse et le désordre seront le lot de toutes les parties du monde, ou à peu près, durant les douze mois de l'année que nous

commençons. Textuellement, « les nations en seront enveloppées comme d'un vêtement. Des couronnes tomberont et, dans certains cas, les têtes avec les couronnes. »

En même temps que le bouleversement du vieux monde, on prédit à l'Amérique une lutte sanglante entre la race noire et la race blanche. « Il y aura des ruines et du carnage. Les Etats du Sud seront inondés de sang et les bons citoyens feront sagement de mettre ordre à leurs affaires. »

Ces calamités ne seront pas, toutefois, sans quelques compensations. Au mois de novembre, les habitants de la terre entreront en communication avec ceux de la planète Mars. Viendra ensuite la découverte du passage tant cherché du pôle Nord.

Les princes ont leur part des calamités extraordinaires que l'on nous annonce.

Le roi d'Espagne sera enlevé et transporté hors de son royaume. Le prince de Galles doit être frappé d'un grand deuil de famille.

En revanche, l'empereur d'Allemagne atteindra le but qu'il a le plus à cœur — prophétie mystérieuse qui n'est pas autrement expliquée.

Enfin, on nous annonce, toujours sans aucune explication, pour le courant du mois de mai « une collision entre les deux plus grandes puissances européennes ».

C'est l'almanach du « Vieux Moore » qui se fait l'éditeur responsable de cette série phénoménale d'événements. Heureusement, dires d'almanach ne sont pas paroles d'Évangile.

Dictons et Proverbes

Trop rire fait pleurer

A chaque jour suffit sa peine.

Nul ne perd qu'autrui ne gagne.

LES COMMANDEMENTS DE SAINT-FIACRE

Janvier

Tous les matins visiteras
Ton jardin attentivement.

Février

Guerre aux insectes tu feras.
A tous animaux mêmement.

Mars

Une fois l'an tu fumeras
Et laboureras fréquemment.

Avril

Tous tes outils entretiendras
Pour travailler habilement,

Mai

De chaque allée arracheras
L'herbe qui croît malproprement.

Juin

Pendant le jour ne flâneras
Pour gagner ton pain dignement.

Juillet

Verdure et fleurs arroseras
En temps chaud très abondamment

Août

Pour ma fête prépareras
Un bouquet fait artistement.

Septembre

Les meilleurs fruits conserveras
Pour ton maître fidèlement.

Octobre

De toutes graines garderas
Pour semer annuellement.

Novembre

Toutes les nuits reposeras
S'il ne gèle trop fortement.

Décembre

Sans emploi jamais ne seras
Faisant le tout parfaitement.

NANTEUIL-le-HAUDOUIN

(Suite) (*)

Thibaut III posséda pendant trente-quatre ans les seigneuries de Nanteuil et du donjon de Crépy. Se sentant atteint d'une grave maladie dont il prévoyait le dénouement fatal, il rassembla sa famille et l'informa de son intention de faire son testament. L'évêque de Senlis, ayant été averti des

dispositions de Thibaut, offrit son ministère et rassembla, pour l'assister, les seigneurs les plus puissants de la contrée. Barthélemy de Thury (1) et Paulin d'Acy (2) furent choisis par Thibaut, pour ses exécuteurs testamentaires; Henry de Mortemer, Gilbert d'Acy, Hugues le Bègue, Guillaume de Betz, Lambert du Val, Raynaud de Saint-Leu, Gérard de Boissy, le chevalier Robert, châtelain du donjon de Crépy, furent témoins de cet acte, rédigé en présence de l'évêque et de ses grands vicaires, des trois fils de Thibaut, de Clémence de Bar, son épouse, assistée d'Elisabeth de Châtillon veuve de Thibaut II. et belle-mère de Thibaut III, d'Ermen-garde de Thury et d'Elizende, sa sœur.

L'original de ce testament, daté du treize des calendes de février de l'an 1182, était conservé dans les archives de Saint-Aubin de Crépy (3).

Thibaut III voulant rétablir sous son ancienne forme l'église de Saint-Aubin de Crépy, qui, en 1160, avait été privée de ses privilèges de collégiale pour être livrée au culte des fidèles, la dota de nouveaux revenus et laissa aux prêtres, par son testament, la dîme qu'il avait à Lévigien et à Néry et une autre dîme de soixante arpents de bois, qu'on était sur le point de défricher, à Fresnoy-les-Gombries (4), une rente de cinquante sols sur le péage de la porte extérieure du donjon de Crépy et quatre livres de rente à prendre sur la censive de Lévigien (5), payables le lendemain de Noël. Ces dîmes et rentes devaient être employées d'après l'acte de fondation à la nourriture et à l'entretien des clercs et à l'acquisition du luminaire nécessaire à la célébration du service divin (6).

Thibaut III mourut peu de temps

après avoir fait son testament; cependant on croit qu'il fit de son vivant le partage de ses biens entre ses trois fils ou, tout au moins, que sa veuve l'effectua selon ses dernières volontés.

Ses trois fils, nés de son mariage avec Clémence de Bar étaient :

Philippe, premier du nom, seigneur de Nanteuil et du donjon de Crépy, qui continua la lignée des seigneurs de Nanteuil.

Guy de Nanteuil, seigneur de Bouillancy (7), dont il porta foi et hommage à Thibaut, comte de Champagne, en l'an 1223. Ce seigneur est cité parmi les chevaliers bannerets qui présentèrent en 1214, un état au roi Philippe-Auguste.

Gaucher de Nanteuil, qui fut, croit-on, seigneur de Lévigien (8) et vivait en 1220. Ce fut lui ou son fils qui, sous le nom de Gaucher de Fresnoy, seigneur de Courtieux, et Marie de Courtier ou Courtieux-sous-Monligny, sa femme, vendirent à l'abbaye de Longpont, en 1260, cent sols de rente sur leurs cens de la ville de Fresnoy (9). L'année suivante, le même Gaucher, qualifié seigneur de Courtieux, et Marie, sa femme, vendirent à la même abbaye toutes leurs acquisitions de la terre de Courtieux. Son sceau était d'azur à six fleurs de lys d'or avec un quartier d'hermine pour brisure (10).

Philippe 1^{er}, après avoir hérité de la plus grande partie des biens de son père et particulièrement de la seigneurie de Nanteuil et du donjon de Crépy, demeura, à cause de son bas âge, sous la tutelle de Clémence de Bar, sa mère qui, en 1185, fit en son nom, avec les bourgeois de la commune de Crépy, un traité par lequel ceux-ci ne pouvaient s'étendre ni s'accroître du côté de la seigneurie du donjon, sans la participation expresse du seigneur son fils; que le nombre des bourgeois demeurerait dans l'état ordinaire, et qu'après le décès de Clémence de Bar, les bourgeois de Crépy, c'est-à-dire du

quartier du donjon, seraient tenus de payer chaque année, le jour de Saint-Remy, trente livres de cens, monnaie de Crépy, à Philippe, son fils aîné, et trente autres livres le jour de Noël (11).

(à suivre). E. L.

(*) Voir le n° 456 de la *Petite Gazette*.

(1) Thury-en-Valois, canton de Betz (Oise).

(2) Acy-en-Multien, canton de Betz (Oise).

(3) Carlier, *Hist. du Valois*, t. 1, p. 397.

(4) Commune de Boissy-Fresnoy, canton de Nanteuil-le-Haudouin.

(5) Canton de Betz (Oise).

(6) Carlier, *Hist. du Valois*, t. 1, p. 318.

(7) Village du canton de Betz (Oise).

(8) Village du canton de Betz (Oise).

(9) Fresnoy-le-Luat ou plutôt peut-être Fresnoy-les-Gombries, tous deux canton de Nanteuil-le-Haudouin.

(10) Anselme, *Hist. des Grands off.*, t. 2, p. 269.

(11) Damiens de Templeux. *Descript. du Valois*, p. 140.

Le Pain de bois

On vient de saisir à la gare du Havre 5,000 kilos de sciure de bois adressés à un nommé Fessat, qui devait venir lui-même en prendre livraison.

Cette saisie a été faite à la suite de nombreuses plaintes qui avaient été portées aux parquets de plusieurs villes, notamment des départements de l'Eure, du Calvados et de la Seine-Inférieure, au sujet de la mauvaise qualité du pain.

On prétendait que le pain livré à la consommation publique était, non pas seulement composé de farine, mais de sciure de bois réduit en poudre presque impalpable et ressemblant à la farine de gruau.

On vient d'acquiescer la certitude que cette fraude existait, et sur une vaste échelle. De plus, elle durait depuis bientôt deux ans.

A la suite de cette saisie au Havre, on espérait bien s'emparer du récla-

mant lorsqu'il se présenterait pour prendre livraison de sa marchandise. Mais un télégramme arrivé au Havre annonçait que le parquet de Pont-Audemer venait d'arrêter l'inculpé Fessat et de l'écrouer à la maison d'arrêt.

Cet individu se rendait lui-même à Paris, où il achetait de grandes quantités de sciures de bois spécialement préparées. Il se faisait adresser cette marchandise par chemin de fer et dans diverses régions. Il venait en prendre livraison après en avoir trouvé le placement chez les meuniers des localités qu'il était allé visiter. Ces derniers mélangeaient alors cette sciure de bois à leurs farines qu'ils vendaient ensuite aux boulangers.

On affirme qu'il aurait été introduit ainsi seulement dans le département de l'Eure plus de cinq cents wagons de cette sciure de bois, et qu'il en aurait été expédié dans d'autres départements plus de cinq mille.

Le pain, composé avec cette déplorable mixture, se reconnaît à son odeur particulière et est naturellement d'une digestion difficile.

Fessat va être l'objet d'une longue instruction, afin de savoir s'il n'a pas d'autres complices que ses acheteurs dans son important commerce de fraude, si dangereux pour la santé publique.



A LOUER

Jouissance Immédiate

Vastes bâtiments à usage de Pension, situés au centre de la ville de Dammartin-en-Goële, ligne de Soissons. S'adresser à l'Économiste de l'Hospice

Bureau de l'Enregistrement de Dammartin

En la mairie de Dammartin,
Le Vendredi, 28 Janvier 1898,
à deux heures

Il sera procédé à la vente par adjudication en 3 lots de 847 peupliers suisses, plantés sur la route nationale N° 2, entre DAMMARTIN et VILLENEUVE. — Mise à prix de chaque lot : 5000 fr. — 500 en sus. 1/5 payable comptant, le surplus dans la huitaine. — CAUTIONNEMENT 700 fr. à 1.000 fr par chaque lot, à déposer à la recette particulière, dans la huitaine de l'adjudication.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, au bureau des Domaines de Dammartin.

Étude de M^e FAUVEL notaire à Dammartin
Succ^r de M^e Dangoise.

Important Matériel Agricole ET SEPT CHEVAUX

A Vendre aux Enchères Publiques.
Pour cause de départ.
à MAUREGARD, en la ferme de
M. Roche.

Par le ministère de M^e Fauvel

LE DIMANCHE 23 JANVIER 1898.
A MIDI PRÉCIS

Étude de M^e ROY Notaire à Lizy-s/Oureq.

A VENDRE

par Adjudication

Le Dimanche 6 Février 1898
à Une heure, en l'étude.

Un bois très giboyeux, appelé le BOIS de FONTAINE, bordant de grands bois et garni de belles futaies, contenant 13 hectares 32 ares, 40 centiares, et situé terroir de Neufchelles, (Oise), à 4 kil. de la gare de Crouy-sur-Oureq. (ligne de Paris à Reims), 1 heure 1/2 de Paris.

S'adresser pour tous renseignements à M^e Roy, notaire, à Lizy-sur-Oureq.

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE de VINS DE LA GIRONDE E. VINGENT

Dépositaire à DAMMARTIN
Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

Chantier-Docks de la Gare de DAMMARTIN-JUILLY L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}
Grosse Gailletterie française, 1/2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité 3.50
Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras,
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine) 3.80
Gailletin de même qualité 4 »
Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70
Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »
Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50
Charbon de forge (noisettes). 2.80
Coke de gaz n° 0. l'hectol. 1.60
Charbon industriel et Briquettes
depuis 24 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil, au chan-
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,
Gravier et Mignonnette pour jardins
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.
Ciments et Tuyaux en grès.
Tuiles, Poteries, Chaperons de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.
Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.
Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.40
Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »
Fourches à cailloux, 9 dents 7.50
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75
Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80
1^m65 1^m80 2^m10
Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75
— — 3 dents 1.90 2 » 2.90
Rateaux, Poulies de puits, Boulons
Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1.60
Seaux d'écurie, — — 3.25
Arrosoirs, Lessiveuses
Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. Moulures
Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.40

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur-Gérant · F. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

